

## AMENAGEMENT TERRITORIAL – URBANISME

### Commission Départemental des Objets Mobiliers

Thème : urbanisme

Mission : cette instance est chargée d'émettre un avis sur les demandes de protection des objets mobiliers au titre des monuments historiques

Composition : le Préfet, le directeur régional des affaires culturelles, le conservateur du patrimoine, le conservateur régional des monuments historiques, le conservateur régional de l'inventaire général, le conservateur des antiquités et objets d'art, l'architecte des Bâtiments de France, le directeur des services d'archives du département, le directeur départemental de la sécurité publique, le commandant de groupement de la gendarmerie, un conservateur de musée, un conservateur de bibliothèque, 2 conseillers généraux, 3 maires ou leurs suppléants, 7 personnalités désignées par le Préfet.

Nos représentants :

- *titulaires* : Mme Brigitte DE PREMONT, Maire de Bellebrune  
M. Daniel BOUTTEMY, Maire de Barly  
M. Francis DHALLEINE, Maire de Merck Saint Liévin

- *suppléants* : M. Jean PICQUE, Maire d'Avesnes le Comte  
M. Patrice DELALEU, Maire de Servins  
M. René HOCQ, Maire de Burbure

Textes de référence : décret n°94-83 du 19 janvier 1994 modifiant le décret n°71-858 du 19 octobre 1971

Désignations faites : 7 juillet 2008